

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

<i>Nombre de délégués</i>	➤ en exercice : 36	➤ pour : 34
	➤ présents : 31	➤ contre :
	➤ votants : 34	➤ blanc :
	➤ abstention :	

Date de convocation : 2 juillet 2025

Séance du 8 juillet 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 juillet à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Vésines sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
	Bâgé-le-Châtel	Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Boissey	MALATERRE Jean-Louis
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Replonges	ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERAT
	Reyssouze	Raphaël
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Étienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Andrée TIRREAU.

Madame Victoria POLI.

Monsieur Christian CATHERIN a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Bertrand VERNOUX a donné pouvoir à Madame Pascale ROBIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Madame Florence BERRY a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Etablissement Public Foncier de l'Ain : remboursement anticipé.

Par délibération en date du 30 mai 2022, le conseil a approuvé la signature d'une convention de portage financier et de mise à disposition avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain pour acquérir, en lieu et place de la Communauté de Communes Bresse et Saône, un tènement sis sur les communes de Boz et Reyssouze, d'une superficie de 28 962 m² de terrain à bâtir à vocation économique supportant un bâtiment de type industriel.

Cette opération s'inscrivait dans le cadre d'une constitution de réserve foncière en vue du développement de la ZA Actiparc et s'élevait, hors frais de notaire, à 1 300 000 €.

La modalité retenue était le paiement à terme – 6 ans.

A compter de 2023, la Communauté de Communes s'est acquittée des frais de portage annuels correspondant à 1,50% HT du capital restant dû, soit 1,80% TTC. Le montant est de 64 095,33 €.

Il convient de préciser également que GUILLOT Industrie a procédé à l'acquisition de foncier pour un montant de 138 600 € qui vient en déduction du stock initial.

Dans un souci de saine gestion et afin d'éviter des frais de portage, le Président propose de procéder au remboursement anticipé du stock, la somme ayant été prévue au budget.

La cession sera soumise à la TVA sur la marge à 0 €. Le prix de cession TTC sera donc de 1 172 900,86 €.

Vu le budget Principal 2025 et le crédit inscrit,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

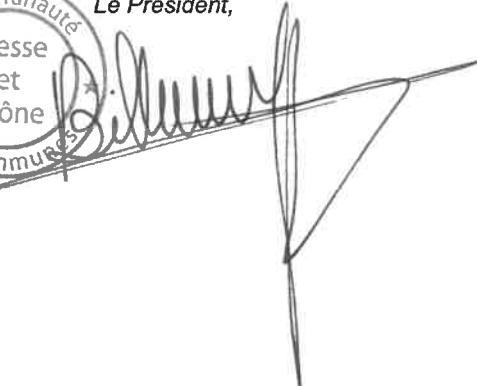
AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout acte et document avec l'EPF de l'Ain afin de procéder au remboursement anticipé du portage foncier et de mise à disposition d'un tènement foncier sis sur les communes de Boz et Reyssouze, supportant un bâtiment de type industriel pour un montant total de 1 172 900,86 €.

Les crédits sont inscrits au compte 27638 section investissement du budget Principal 2025.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le Président,*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B...".